

MAIRIE

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS Téléphone : 05 57 43 02 11 Télécopie : 05 57 43 92 47 Email: mairie@cubzaclesponts.fr Site: www.mairie-cubzaclesponts.com

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de Cubzac les Ponts,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5.L2212-6 et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route.

Vu le Code Pénal,

Vu la loi nº 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière - huitième partie - signalisation temporaire, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié,

Vu la demande présentée par la société « Atlantic route » représentée par M. Therry VERDAINE en date du 27 octobre 2025 concernant les travaux de remise en état de la rue de bel air

ARRETE

- ARTICLE 1 Afin de pouvoir sécuriser les travaux de remise en état de la rue de bel air sur la commune de Cubzac-les-Ponts, la circulation sera réglementée par la pose de feux tricolore. Les travaux débuteront le 29 octobre 2025 jusqu'au 8 novembre 2025 inclus
- ARTICLE 2 Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées à l'attention des usagers par des panneaux réglementaires, mis en place et entretenus par l'entreprise en charge des travaux.
- ARTICLE 3 l'accès aux riverains sera maintenu durant tout le chantier. L'entreprise se chargera d'entretenir de bonnes relations et de faciliter la cohabitation du chantier et les habitants.
- ARTICLE 4 Le présent arrêté sera publié et affiché en Mairie de Cubzac les Ponts, ampliation faite à
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint André de Cubzac,
 - Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Saint André de Cubzac,
 - Le demandeur (Société Atlantic route),

Fait à Cubzac Pour le Maire modu Maire, le directeur de Rev Jean I

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informative « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise
Nom: Dénomination: ATLANTIC ROUTE Adresse Numéro: 16 Extension: Nom de la voie: Rue des frères Lumière
Code postal 3,3560 Localité : CARBON BLANC Pays : FRANCE Téléphone 0,5560,610,631,031 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : chantier @ atlantic-route.fr Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Nom : Prénom :
Code postal :Localité : Pays : Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel :
Localisation du site concerné par la demande
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n° Hors agglomération En agglomération En agglomération Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue de Atc. Code postal 3, 3, 2, 4, 0 Localité : Cubzac-les-Ponts
Code postal Localite Code Code Code Code Code Code Code Cod
Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : Description des travaux : Date prévue de début des travaux : 2.9 : A. O. 2.0.2:5: Durée des travaux (en jours calendaires) : 0.0.8.
Réglementation souhaitée
Durée de la réglementation (en jours calendaires) : O S Date de début de réglementation 2 9 10 2 5 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation Basculement de circulation sur chaussée opposée Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) i 122

